



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation de la filière peupliers

Question écrite n° 20082

Texte de la question

M. Michel Lauzzana attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les besoins de la filière peupliers. En effet, à la suite de l'accroissement de la demande en bois de peupliers, la filière bois, qui fonctionne grâce aux nombreux transformateurs, nécessite un nombre significatif de plantations. Face à la mise en péril de la filière par la diminution des stocks de peupliers, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement compte mettre en œuvre pour pallier cette situation.

Texte de la réponse

La filière du peuplier revêt une importance majeure en France : avec une surface estimée de peupleraies de 200 000 hectares, elle est au premier rang des pays de l'Union européenne dans ce domaine. Les usages multiples du peuplier dans l'industrie conduisent actuellement à un accroissement de la demande en bois de peupliers, comme en atteste l'implantation de nouvelles scieries. Force est de constater aujourd'hui que les plantations sont insuffisantes par rapport aux besoins en bois pour les années à venir, mettant potentiellement en difficulté l'ensemble de la filière de transformation du peuplier. Face à cette situation, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a agi en faveur de la connaissance précise de la ressource en soutenant financièrement le conseil national du peuplier dans la mise au point d'une méthode fiable d'évaluation de la surface nationale de peuplier, de cartographie des peupleraies selon les classes d'âge et de détection des coupes. Cette méthode s'appuie sur des techniques nouvelles d'utilisation des images satellites. Le programme de recherche, qui se déroule sur trois ans, sera achevé fin 2020 et permettra d'avoir un outil géographique de suivi annuel de l'évolution des surfaces en peuplier au service des industriels, des décideurs et des organismes en charge du développement de la populiculture. Concernant la sécurisation des approvisionnements en peuplier pour l'industrie, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a lancé en 2017 un appel à projets « innovation et investissements pour l'amont forestier ». Dans ce cadre, le projet régional « du peuplier pour l'avenir » couvrant le territoire du Centre-Val de Loire et le projet régional « qualification de la ressource en amont et commercialisation des bois vers l'aval » dans les Hauts-de-France ont été sélectionnés. Le premier consiste à encourager le renouvellement des peupleraies afin de permettre aux filières industrielles de se maintenir, voire de se développer, tout en prenant en compte les enjeux d'environnement, d'aménagement du territoire et de paysage. Le second vise la création d'une plate-forme dématérialisée de stockage des bois et la fabrication d'une machine de classement automatisée pour qualifier les bois après transformation. Ces projets innovants seront achevés fin 2020 et l'ensemble des projets fera l'objet d'une valorisation à l'échelon national. Enfin, dans le cadre du plan d'action interministériel forêt-bois, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a lancé un appel à manifestation d'intérêt le 15 avril 2019 dont le but est d'aider financièrement des actions d'ingénierie locale relatives à la structuration et à l'innovation dans la filière forêt-bois. L'objectif est d'encourager les initiatives des acteurs du territoire visant à lever les freins identifiés au développement, ou à l'émergence d'activité économique dans cette filière. Des projets relatifs au développement de la filière populicole sont éligibles. L'ensemble de ces actions devrait ainsi permettre d'accroître les connaissances et de développer des outils innovants au service de la filière du peuplier, redynamisant ainsi les cycles de boisement et donc d'approvisionnement des industries.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lauzzana](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20082

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juin 2019](#), page 5057

Réponse publiée au JO le : [16 juillet 2019](#), page 6681